



RESEAU DE RECHERCHE ET D'ACTION EN CONTENTIEUX PENITENTIAIRE (PRISON LITIGATION NETWORK)

Application for the Participatory Status for international NGOs with the Council of Europe (Resolution 2003)8

Annexe – Rapport d'activités 2014-2016

Depuis sa fondation en 2013, le Réseau en Contentieux Pénitentiaire (RCP) concentre son action sur les 3 axes prioritaires suivants :

Axe 1 – Recherche et diffusion

Axe 2 – Renforcement de capacités (formations et appui direct aux organisations affiliées au réseau)

Axe 3 - Contentieux et plaidoyer

A – Réalisation du projet transversal et fondateur du réseau « Prison Litigation Network » (recherche, stratégie contentieuse, renforcement de capacités)

Le Réseau conduit une recherche-action sur les recours accessibles aux personnes détenues en Europe, qui met l'accent sur les Etats de l'UE concernés par des arrêts pilotes et quasi pilotes de la CourEDH (Italie, Roumanie, Bulgarie, Belgique), financé par la Commission européenne.

Ce projet de deux années (Mai 2014-Mai 2016) financé par la Commission européenne est fondateur du Réseau en Contentieux Pénitentiaire (Projet JUST/2013 ACTION GRANTS « Prison Litigation Network »). Il est coordonné par l'Université de Florence et associe trois autres centres universitaires (Louvain, Madrid et Jacques Ier d'Aragon) et des organisations de défense des droits de l'homme (Observatoire international des prisons, Irish Penal Reform Trust, Helsinki

Committee Bulgarie et le Groupe roumain pour la défense des droits de l'homme), affiliées (ou en voie de l'être pour l'IPRT) à l'association loi 1901 « Réseau en Contentieux Pénitentiaire » (Cf. Annexe – Liste des organisations collaborant au RCP).

Ses axes principaux sont les suivants :

- analyse des obligations procédurales issues de la jurisprudence de la Cour de Strasbourg et de leurs fonctions, entre renforcement des droits substantiels et montée en puissance du principe de subsidiarité ;
- analyse des mécanismes de recours accessibles aux personnes détenues dans 11 Etats de l'UE et de l'incidence de la jurisprudence de la Cour européenne sur les droits nationaux, en insistant sur les problèmes qualifiés de structurels (surpopulation et accès aux soins) ;
- analyse des formes de mobilisations du droit par les défenseurs des détenus et incidences de la reconnaissance des droits sur les politiques pénales et pénitentiaires.

a- Recherche

Les résultats intermédiaires dégagés du travail de recherche analytique et empirique réalisé dans les 11 pays concernés par l'action sont les suivants :

- Manque d'accès aux ressources juridiques :
 - L'aide juridictionnelle est un déterminant essentiel de l'accès au juge, même dans le cas de procédures faiblement contraignantes techniquement (faiblement protégée par le droit européen) ; elle apparaît relativement peu garantie par la jurisprudence de la Cour de Strasbourg
 - La connaissance des exigences du droit européen parmi les acteurs, y compris les professionnels du droit, est assez limitée, en raison en particulier de l'absence de ressources spécialisées publiées dans la langue nationale
- Risques de représailles associés aux recours des détenus :
 - La crainte des représailles est partout un obstacle dirimant à la saisine du juge, les détenus redoutant les conséquences de leurs recours en termes d'accès à la libération conditionnelle et d'autres formes de conséquences négatives associés à la dénonciation en justice de l'action de l'administration ; cette dimension est peu prise en compte par le droit européen à l'heure actuelle.

b- Renforcement de capacités

Dans le cadre du projet, 42 ateliers de formation sur les exigences européennes en matière procédurale sont organisés dans 7 pays. Au 30 mars, 600 professionnels du droit et des militants associatifs investis en prison ont participé à ces actions de formation (dont 70 juges, 235 avocats, 180 associatifs, 65 universitaires et 35 responsables pénitentiaires).

Des rapports de recherche thématiques sur les obligations procédurales dans la jurisprudence de la Cour européenne ont été élaborés, et sont en cours de traduction dans 6 langues. Il en va de même d'une base de données sur la jurisprudence de la CourEDH.

B - Formation sur le contentieux pénitentiaire en Russie (renforcement de capacité)

La Vème Ecole Internationale des droits de l'homme de l'Oural s'est tenue du 13 au 18 avril 2015 à Ekaterinbourg.

Cet évènement a été organisé par l'ONG russe Sutyajnik, membre du Réseau en partenariat avec RCP, Penal Reform International (PRI), les commissions de contrôle publiques russes des établissements pénitentiaires ainsi que des ONG de douze régions russes, grâce au soutien financier du ministère français des Affaires étrangères française, de l'Ambassade des Pays-Bas, du Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme, le Fonds de Solidarité du Barreau de Paris.

L'évènement s'est déroulé sur six jours, débutant par une conférence internationale et se poursuivant par une session de formation sur le thème « problèmes des réformes pénitentiaires en Russie, en Europe et aux Etats Unis. Ces deux temps ont réunis, pour le premier 82 participants, pour le second 32. Ils ont donné lieu respectivement à 16 et 32 heures d'enseignement.

L'objectif de l'action était de renforcer les capacités des avocats et juristes des ONG engagés en Russie dans la défense des droits des détenus par la mise en partage des expériences issues de différents pays en matière de réforme pénitentiaire, et d'élaborer une stratégie pour la formation au long cours des professionnels et militants concernés. La majorité des participants étaient des membres des commissions civiles d'observation, provenant de 12 régions de la Russie de surveillance publiques, de Saint-Pétersbourg à Irkoutsk, en passant par Belgorod.

Le programme détaillé de la conférence est disponible en ligne à cette adresse :

<http://sutyajnik.ru/rus/news/2015/agenda.pdf>

Le programme détaillé de la session de formation est disponible à l'adresse suivante :

http://sutyajnik.ru/rus/news/2015/agenda_training.pdf

Sont intervenus lors de la conférence et de la formation les experts suivants:

- a. Tatiana Merzlyakova, Médiateur pour les droits de l'homme dans la région de Sverdlovsk
- b. Sergei Belyaev, Recteur de l'Académie des droits de l'homme
- c. Françoise Tulkens, juge et vice-président de la Cour européenne des droits de l'homme à la retraite.
- d. Andrey Esin, chef de projet dans le domaine des droits de l'homme du Conseil de l'Europe.
- e. Damien Scalia, Professeur associé à l'université de St-Louis, chercheur à la Fondation nationale des sciences suisse, à l'Université de Lille et à l'UCL.
- f. Sergei Shimovolos, coordinateur du programme de Penal Reform International en Russie
- g. Kiril Koroteev, juriste au centre des droits de l'Homme «Memorial»
- h. Hugues de Suremain, avocat au barreau de Paris, coordinateur du Réseau européen de contentieux pénitentiaire
- i. Prof. Bill Bowring, Directeur du Master droits de l'homme, Faculté de droit, Birbek College, Université de Londres. 3
- j. Anton Burkov, docteur en droit (Cambridge), chef de projet au sein de l'ONG "Sutyajnik", vice-recteur de l'Académie des Droits Humains, responsable du département de droit européen et de droit comparé (Université des sciences humaines d'Ekaterinbourg)

k. Prof. Leonard Hammer, Université de l'Arizona, Université hébraïque de Jérusalem.
l. Anton Kudryakov, membre de la commission civile d'observation de la région de Sverdlovsk
m. Vyacheslav Baska, membre de la commission civile d'observation de la région de Sverdlovsk, chef du projet copwatch.ru

L'école a constitué la première mobilisation en Russie autour de la protection en justice des droits des détenus, alors même que la mise en place de voies de recours effectives a été désignée par les organes du Conseil de l'Europe comme le moyen privilégié affectant les problèmes structurels du système pénitentiaire en Russie.

La résolution finale sur les obstacles à l'accès des détenus au juge a été adressée au Service pénitentiaire fédéral russe, aux procureurs, au ministère russe de l'Intérieur, à l'Ombudsman fédéral et aux antennes régionales de celui-ci. En cours de traduction, elle est sur le point d'être communiquée aux organes compétents du Conseil de l'Europe.

Elle a été publiée sur le site <http://sutyajnik.ru/documents/4809.pdf>.

Les actes de la conférence feront l'objet d'un numéro spécial de la Revue de droit constitutionnel, publiée en ligne par l'Université européenne de Sciences humaines de Vilnius.

La méthodologie et les résultats de l'école ont en outre fait l'objet d'une présentation, au titre des bonnes pratiques, dans le cadre d'une table ronde de la conférence annuelle du programme Help du Conseil de l'Europe à Strasbourg (formation aux droits de l'homme des professionnels du droit) le 4 juin 2015.

C- Observations du procès de la mutinerie de Kopeysk (renforcement de capacité, stratégie contentieuse)

Le Réseau conduit depuis décembre 2015 une mission d'observation d'un procès à Tcheliabinsk (Oural, Russie), faisant comparaître 17 détenus pour un mouvement collectif survenu en 2012 dans une colonie en réaction à des pratiques quotidiennes de torture et de racket. Une mission du Conseil des droits de l'homme auprès du président de Fédération de Russie avait alors établi la réalité des plaintes. Le directeur a été condamné à 3 ans avec sursis, avant d'être amnistié. 17 détenus sont en jugement depuis l'automne 2015 et encourent 15 ans de réclusion. L'événement, le plus retentissant dans l'actualité des prisons russes de ces dernières années, avait suscité un important débat sur la corruption et la torture. A ce titre, l'issue du procès sera déterminante du point de vue de l'autorité reconnue concrètement aux instances indépendantes de contrôle des prisons en Russie et des perceptions de la tolérance du système par rapport à la torture. Ces enjeux justifient pleinement l'investissement du Réseau.

L'action de RCP est scindée en deux volets :

a- un volet observation

Deux observateurs russes ont été mandatés par la Commission d'observation régionale et le RCP pour réaliser l'observation des audiences. Il s'agit de Ernest Mezak (membre de la Commission d'observation régionale de Komis, expert du programme du CoE sur les prisons en Russie), et Alexei Laptev (ancien juriste à la CEDH). Une première mission d'observation de 5 jours a été réalisée par Ernest Mezak en décembre 2015.

Par ailleurs une Comité de suivi chargé d'approuver la méthodologie d'observation et le rapport final a été mise en place. Le comité vise également à donner une dimension internationale à l'action.

En sont membres :

Krassimir Krassnev, directeur du Comité Helsinki Bulgarie et professeur de philosophie à l'université de Bucharest,

Leonard Hammer, Prof à l'univ hébraïque de Jérusalem et l'Univ d'Arizona,

Mikaël Lyngbo, procureur au Danemark et expert du CoE pour la réforme de la justice pénale en Ukraine

Anton Burkov, Responsable du département de droit comparé à l'Université libre de Sciences humaines d'Ekaterinbourg, directeur juridique de Sutyajnik (Ekaterinbourg)

Sacha Koulaeva, Responsable du département Europe orientale et Asie centrale à la FIDH

Aurore Chaigneau, doyenne de la faculté de droit de l'Université de Picardie

Marie-Sophie Devresse, directrice du CRID&P, UCL.

L'action est coordonnée par le RCP en la personne d'Alessandro Bartolini, ancien délégué CICR dans différentes missions Russie-Géorgie-Arménie.

b- un volet défense et contentieux

Directement mis en œuvre par le RCP, il consiste à renforcer la défense (par un avocat du RCP) devant le tribunal, assurer la saisine de la CEDH le cas échéant, et agir pour la relance de la procédure judiciaire contre les responsables de l'établissement, dont la participation à des faits de torture est attestée par de multiples témoignages. La défense d'un accusé est à ce jour assurée par un avocat du RCP.

L'action est financée par le Ministère des affaires étrangères françaises et la Coopération Suisse et se poursuivra en 2016.

D- Recherche et Diffusion

Un projet de recherche, intitulé « *internormativités dans le champ pénitentiaire* », associant le RCP, a été présenté en janvier 2015 dans le cadre de l'appel à contribution « politique scientifique » 2015-2016 de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne par l'UMR de droit comparé. Le RCP est partenaire de l'UMR pour l'organisation d'une série de six séminaires fermés (sources du droit, longues peines, responsabilité, conditions de détention, religion), qui donneront lieu à une conférence et à la mise sur pied d'un projet européen de recherche

Le RCP a pris part à plusieurs événements scientifiques de premier plan. Il a ainsi proposé un panel dans le cadre de la **conférence annuelle de la Société européenne de criminologie** (Prague, septembre 2014), sur le thème : « *contrôle juridictionnel et institutionnel européen : les droits de l'homme comme fondement de l'élaboration et du contrôle des politiques pénitentiaires ?* ». Les intervenants pour le RCP étaient Pascal Decarpes, Gaëtan Cliquennois and Sofia Cifiuletti.

Il a également présenté un panel sur la surveillance et l'encadrement des politiques pénales en Europe dans le cadre du rendez-vous de 2015 (Porto, septembre 2015). Les intervenants pour le RCP étaient Pascal Decarpes, Gaëtan Cliquennois and Sofia Cifiuletti.

Le Réseau a également été représenté lors du Congrès annuel de la Société québécoise de science politique, en mai 2015 à Montréal, dans le cadre d'un atelier sur "Les institutions de réclusion entre sécurité et droit", au travers d'interventions portant notamment sur le contrôle judiciaire et institutionnel sur les politiques pénitentiaires française, anglaise et hollandaise. Il incluait les contributions suivantes pour le RCP:

-Julianne LAFFINEUR (CRID&P/UCL) et Gaëtan CLIQUENNOIS (CNRS, SAGE/Université de Strasbourg) - Contrôle judiciaire et institutionnel sur les politiques pénitentiaires française, anglaise et hollandaise. Le panoptique inversé

-D Scalia « Logique sécuritaire et droit international de la détention »

-Sofia CIUFFOLETTI: Tension entre instance sécuritaire et droits, cas des femmes mères emprisonnées en Italie

E- Actions contentieuses et plaidoyer

Le RCP a vocation à faire entendre la voix des défenseurs des détenus dans le cadre des processus politiques et judiciaires mettant en jeu les conditions d'exercice des droits fondamentaux derrière les barreaux.

En janvier 2015, à l'approche de la Conférence de Bruxelles, rendez-vous important pour l'avenir du mécanisme de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), le RCP a mis sur pied une plate forme regroupant quarante-deux organisations européennes parmi les plus actives sur les questions carcérales et interpellant les ministres des Affaires étrangères des pays du Conseil de l'Europe sur les problèmes structurels touchant nombre de systèmes pénitentiaires sur le continent. Cette démarche, qui marque la première mobilisation internationale en matière de défense en justice des droits des détenus, tendait à la définition à l'échelon du Conseil de l'Europe d'une stratégie globale pour faire reculer le recours à la prison, et à l'adoption de mesures destinées à renforcer considérablement le contrôle de l'exécution par les Etats des arrêts les condamnant.

La déclaration commune des 42 ONG est consultable sur internet <http://www.aedh.eu/plugins/fckeditor/userfiles/file/Position%20commune%20Bruxelles.pdf>

Les organisations signataires sont :

Académie des droits de l'homme (Russia), L'Altro Diritto (Italy), Antigone (Italy), Association Against Exclusion and for Development (ACED, Portugal), Association de médiation et de pacification (Spain), Association for the Defence of Human Rights in Romania - Helsinki Committee (APADOR-CH, Romania), Association for legal intervention (SIP, Poland), Association portugaise de soutien au détenu (APAR, Portugal), Association of Prison Lawyers (UK), Ban Public (France), Observatoire basque des droits de l'homme, Bulgarian Helsinki Committee, Citizen's Assistance (Russia), Committee for Civil Rights (Russia), Czech Helsinki Committee (Czech Republic), Département de pastorale pénitentiaire, Conférence épiscopale espagnole (Spain), Groupe roumain pour la défense des droits de l'homme (GRADO Romania), Centre de protection internationale (Russia, France), Irish Penal Reform Trust (Ireland), Kharkiv Human Rights Protection Group (KhPG, Ukraine), Legal Resources Centre (Moldova), Ligue des droits de l'Homme - Belgique, Ligue des droits de l'homme - France, Ligue des droits de l'Homme - Suisse, European Prison Observatory, European Association for the Defence of Human Rights (AEDH), European Research Network on Prison Litigation (PLN), Eurasian Women (Russia), Georgian Young Lawyers' Association (GYLA, Georgia), The Howard League for Penal Reform (UK), Base Légale (Russia), Observatoire international des prisons – Section belge (OIP-SB, Belgique), Observatoire international des prisons – Section française (OIP-SF, France), Prison Archive

(Germany), Prisoners Advice Service (UK), Prison Lawyers Network (France), Sous-Commission de droit pénitentiaire du Conseil général de l'Ordre des avocats espagnols (Spain), Sutyajnik (Russia), Syndicat des avocats de France (SAF, France), Ural Democratic fund (Russia), Ural Human Rights Defenders (Russia).

Parallèlement, un dispositif plus directement investi dans l'activité contentieuse a été mis sur pied. Un groupe de travail d'universitaires et de praticiens spécialisés en droit européen a été mis sur pieds pour permettre le développement d'une analyse juridique prospective destinée à définir des pistes d'actions contentieuses.

Dans ce cadre, le RCP a pris en charge la tierce intervention du Barreau de Paris dans l'affaire *Yengo c. France* dans laquelle la Cour de Strasbourg a, par un arrêt du 4 juin 2015, constaté le défaut d'effectivité des voies de recours accessibles aux personnes détenues pour se plaindre de la surpopulation dans les maisons d'arrêt.

Le Réseau a pris en charge la tierce intervention de dix organisations européennes dans l'affaire *Huntchinson c. Royaume-Uni* concernant la peine perpétuelle.

Il est ensuite intervenu aux côtés de l'OIP et de la Ligue belge des droits de l'homme dans l'affaire *Mursic c. Croatie* concernant les critères jurisprudentiels applicables en matière de surpopulation carcérale.

Le Réseau a par ailleurs contribué à la démarche du Comité Helsinki de Bulgarie, qui a soumis une tierce intervention dans l'affaire *Neshkov*, laquelle a donné lieu à un arrêt pilote sur la question des conditions de détention et de l'accès aux soins dans les établissements pénitentiaires du pays.

Enfin, le RCP soutient deux dossiers devant les juridictions russes et la CEDH, qui portent sur l'accès des condamnés à perpétuité à la FIV et/ou aux parloirs familiaux. Le dossier *Khorochenko* fait suite à la décision de Grande chambre rendue par la Cour à la requête de l'intéressé, s'agissant de l'interdiction de principe des condamnés à perpétuité d'accéder aux parloirs familiaux en Russie. Les dossiers sont portés par Anton Burkov, administrateur du RCP.

F- Networking

Le RCP a par ailleurs participé, par l'intermédiaire de son coordinateur du réseau des praticiens, aux rencontres des ONG actives dans le contentieux devant la Cour européenne, organisées le 20 janvier 2014 par Open Society Justice Initiative à Strasbourg. Cet événement a permis de nouer des contacts utiles, qui ont servis notamment pour la réalisation de la campagne sur la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme (voir infra, E- Plaidoyer)

Le RCP a par ailleurs développé ses liens avec le Conseil de l'Europe, de sorte à coordonner son action avec les différents services et à assurer la plus diffusion de ses travaux. Hugues de Suremain a rencontré le 19 novembre 2014, Borys Wódz, chef de division au CPT pour envisager les formes de collaboration avec ce comité. Le 21 novembre, il a rencontré Ekaterina Kirilenko (Cooperation with International Institutions and Civil Society, Human Rights Policy and Cooperation Department) dans la perspective du déploiement du réseau des praticiens.

Une attention particulière a été portée à l'articulation des activités de training et de sensibilisation avec les actions de coopération conduites par le Conseil de l'Europe. Une réunion de travail s'est tenue avec les services concernées du Conseil de l'Europe le 12 mai 2015 à savoir

le Service de l'exécution des arrêts de la CourEDH, le service de la réforme judiciaire, le service de la formation des professionnels le service de la coopération en matière pénale, et le service Justice -Prison) et H. de Suremain pour le RCP. Ce dernier est intervenu à la conférence donnée dans le cadre du programme Help lors de la conférence annuelle du 4 juin 2015. Cette démarche permettra notamment d'impliquer les experts du Conseil de l'Europe aux conférences nationales de l'organisation. En retour, cette démarche permet d'inclure la problématique du contentieux pénitentiaire dans les travaux du prison-police unit.

Le 18 février 2016 Sofia Ciuffoletti, chercheuse au sein du Réseau, a participé à la conférence organisée par le Conseil de l'Europe à Tbilissi, intitulée "Criminal Justice Responses to Prison Overcrowding in Eastern Partnership Countries". Cette conférence a donné lieu à la présentation du projet de rapport sur les travaux d'études conduits dans le cadre des programmes du Conseil de l'Europe en Arménie, Géorgie, Moldavie et Ukraine. Sofia Ciuffoletti a présenté l'action du Réseau et les résultats des recherches conduites.